

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 septembre 2016
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absent excusé : Joanne ALBRECHT

Procurateur : Joanne ALBRECHT à Carine GOERINGER

Avant de débiter la séance, M. le Maire informe d'un rajout à l'ordre du jour, point n° 5, concernant la rétrocession de voirie de la rue des Tilleuls.

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET ET 1^{er} AOÛT 2016

Les comptes rendus sont votés à l'unanimité.

N° 1

MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1

- Vu le Budget Primitif 2016,
- Vu la délibération du 9 mai 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise GERNER SARL, sise 67202 WOLFISHEIM, pour la réalisation des supports pour les panneaux descriptifs de la 2^e DB, variante pupitre, pour un montant HT de 1 900,00 €,
- Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un ajustement budgétaire,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de modifier comme suit le Budget Primitif 2016 :

Dépenses d'investissement :

- Article 2128 – 1415 : Panneaux 2e DB : + 580 €
- Article 020 : Dépenses imprévues : - 580 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE MULTI-ASSOCIATIVE À LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES BARR-BERNSTEIN POUR LA CANTINE / GARDERIE

- Vu les dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales régissant la mise à disposition de plein droit des biens meubles et immeubles en cas de transfert de compétence, respectivement celle de l'accueil périscolaire,
- Considérant que les locaux de la salle multi-associative, sise 32 route Romaine, la cour extérieure et les blocs sanitaires extérieurs, situés dans l'enceinte scolaire, hébergent l'accueil de la cantine / garderie gérée par le service Enfance & Jeunesse de la Communauté de Communes Barr-Bernstein,
- Vu le projet de convention à intervenir avec la Communauté de Communes Barr-Bernstein précisant les conditions de mise à disposition et d'utilisation des lieux,
- Entendu la proposition de M. le Maire du pourcentage des frais relatifs à cette mise à disposition,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'approuver la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Barr-Bernstein, définissant les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la salle multi-associative, sise 32 route Romaine, la cour extérieure et les blocs sanitaires extérieurs, situés dans l'enceinte scolaire, affectés à l'accueil de la cantine / garderie gérée par le service Enfance & Jeunesse de la Communauté de Communes Barr-Bernstein,
- AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RELEVAGE D'ORGUE : MAÎTRISE D'ŒUVRE

- Vu la délibération du 1^{er} août 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser les travaux de relevage d'orgue,
- Considérant que ces travaux nécessitent un suivi et l'établissement d'un cahier des charges,
- Vu la proposition de maîtrise d'œuvre du 16 août 2016 de M. Marc BAUMANN, organiste titulaire des grandes-orgues de la cathédrale de Strasbourg, organiste titulaire de l'orgue Silbermann de l'abbatiale d'Ebersmunster, expert d'orgues, domicilié à 67360 GOERSDORF,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre des travaux de relevage d'orgue du 16 août 2016 de M. Marc BAUMANN, organiste titulaire des grandes-orgues de la cathédrale de Strasbourg, organiste titulaire de l'orgue Silbermann de l'abbatiale d'Ebersmunster, expert d'orgues, domicilié à 67360 GOERSDORF, pour un montant HT de 2 150,00 € HT,
- AUTORISE le Maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre des travaux de relevage d'orgue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION ÉNERGIVIE

- Vu la délibération du 31 août 2015 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet mairie établi par le CAUE et autorise le Maire à organiser la consultation nécessaire au choix d'un maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 4 février 2016 et du 7 mars 2016 validant le projet de l'architecte,
- Vu la délibération du 11 juillet 2016 validant le plan de financement du projet,

- Entendu M. le Maire qui informe les membres du Conseil que les travaux de restructuration de la mairie peuvent bénéficier d'une aide de la Région Alsace dans le cadre du dispositif de soutien à la rénovation en basse consommation par étapes des bâtiments en Alsace – 2016,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE l'aide de la Région Alsace au titre du dispositif de soutien à la rénovation en basse consommation par étapes des bâtiments en Alsace – 2016, pour les travaux de restructuration de la mairie,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises,
- CHARGE le Maire de la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération dans l'intérêt de la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

RÉTROCESSION DE VOIRIE AFUA WOELFLI : RUE DES TILLEULS

- Vu la délibération du 2 décembre 2013 par laquelle le Conseil municipal décide de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée en section 51 n° 583/32 de 38,52 ares constituant la rue des Tilleuls ainsi que de l'éclairage,
- Vu la délibération du 27 janvier 2014 par laquelle le Conseil des Syndics de l'AFUA Woelfli propose de soumettre à l'Assemblée Générale la rétrocession à la commune de la voie publique créée par l'AFUA,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de l'AFUA Woelfli du 18 décembre 2014 par laquelle les membres décident de rétrocéder la voirie ainsi que les réseaux secs à la Commune de Stotzheim,
- Considérant que le Conseil municipal doit accepter la rétrocession après proposition du Conseil des Syndics et des membres de l'AFUA Woelfli,
- Considérant que la délibération du Conseil municipal a été prise avant proposition du Conseil des Syndics et des membres de l'AFUA Woelfli,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre une délibération,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la rétrocession de la voie publique, parcelle cadastrée en section 51 n° 583/32 de 38,52 ares constituant la rue des Tilleuls, ainsi que les réseaux secs,
- INDIQUE que cette parcelle est acquise pour être intégrée, en tant que voirie, dans le domaine public communal,
- RAPPELLE que pour toutes les autres décisions prises concernant la rétrocession de voirie, il est référé à la délibération du 2 décembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

DIVERS ET COMMUNICATION

6.1. Comptes rendus des Commissions Communales

- **Commission Forêt** : les membres se sont réunis le lundi 22 août 2016 à 18 h 00 à la mairie, avec l'agent ONF, M. ZIRNHELD, et les locataires des lots de chasse communale pour le programme des travaux en forêt et la date des battues de chasse 2016/2017.
- **Commission Communication** : les membres se sont réunis les 21 juillet, 1^{er} et 22 août 2016 pour travailler sur la mise à jour du Site Internet du village.

6.2. Point sur la réunion PLU-I

M. le Maire fait le compte rendu de la réunion PLU-I qui a eu lieu le mardi 16 août 2016 à 18 h à la Communauté des Communes Barr-Bernstein. Mme Valérie HIRTZ, MM. Didier METZ et Benoît SPIT, membres du Conseil municipal, étaient également présents à la réunion. Les surfaces inscrites à l'urbanisation du PLU de Stotzheim ont été conservées dans le PLU-I.

6.3. Point sur le déménagement et la mairie provisoire

M. le Maire et les adjoints font le compte rendu du déménagement de la mairie et de l'aménagement de la mairie provisoire au 34 route Romaine (photos à l'appui). Le déménagement de la mairie a eu lieu les 23 et 24 août 2016 et a été effectué par l'entreprise SEEGMULLER.

Cependant, la prestation de déménagement effectuée par l'entreprise SEEGMULLER n'a pas donné entière satisfaction et des dégâts ont été commis. Un courrier sera adressé à l'entreprise à ce sujet.

6.4. Point sur l'aménagement de la cantine / garderie

Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil les photos de l'aménagement de la cantine / garderie.

Elle précise également que :

- . l'aménagement de la salle a été réalisé par la Responsable du Service Jeunesse de la Communauté des Communes Barr-Bernstein et les employées de la cantine / garderie de Stotzheim,
- . le prestataire retenu pour la cantine de Stotzheim est « L'Alsacienne de la Restauration » : les repas sont livrés chauds,
- . le nombre d'enfants pour la cantine est au maximum de sa capacité. En effet, depuis la confirmation de l'ouverture de la cantine à Stotzheim, il y a eu des inscriptions supplémentaires : 20 enfants sont inscrits les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour la cantine.

M. le Maire informe de la mise en place d'un compteur à part pour l'eau par le SDEA et de la mise en place du triphasé par ERDF.

Les membres du Conseil se félicitent de la réussite de l'ouverture de la cantine / garderie à Stotzheim qui connaît un franc succès. Un article paraîtra dans le bulletin municipal en janvier 2017 pour la prévision des effectifs 2017/2018.

Les membres du Conseil soulèvent le changement de destination de la salle multi-associative. En effet, la salle initialement destinée aux réunions des associations est devenue une cantine / garderie. De plus, les travaux de la mairie entraîneront la disparition du caveau de la mairie. Une réflexion devra être menée pour aménager une autre salle pour les associations qui souhaitent se réunir.

6.5. Arrêté municipal de délégation à l'entretien professionnel

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'un arrêté municipal de délégation à l'entretien professionnel sera pris pour que l'entretien professionnel des agents du service technique soit effectué par Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire.

6.6. 90 ans de Mme Marie-Louise BOCKEL

M. le Maire et les Adjointes se sont rendus chez Mme Marie-Louise BOCKEL le 24 août, à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire, afin de lui offrir une composition florale au nom de la Commune.

6.6. Problème de stationnement New Line Pizza et Laitue Carnivore le temps de travaux

M. le Maire et les Adjointes soulèvent le problème de stationnement des camionnettes de vente à emporter de New Line pizza et la Laitue Carnivore. Après en avoir discuté, il est décidé de modifier l'emplacement du stationnement le temps de travaux, la place de la mairie n'étant plus accessible. Les camionnettes seront stationnées à côté du dépôt communal, en face du cimetière. M. le Maire se

charge d'informer New Line Pizza et la Laitue Carnivore de cette modification. Un courrier leur sera transmis. Un affichage et une publication seront effectués pour informer la population.

M. le Maire a également pris contact avec La Poste pour le déplacement de la boîte aux lettres de la Poste le temps des travaux de la mairie.

6.7. Résultats concours fleurissement 2016

Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, présente les résultats du concours de fleurissement 2016 du Pays de Barr et du Bernstein :

- . M. et Mme Roland THOMANN ont reçu le prix d'honneur dans la catégorie « Maisons avec jardin visible de la route »,
- . M. et Mme Charles MISS ont reçu le 1er prix dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »,
- . la Commune de Stotzheim a reçu le 1er prix dans la catégorie « Réalisation Communale » pour la roue à aubes.

La remise des prix aura lieu le 16 novembre 2016 à Blienschwiller. Un article paraîtra à ce sujet dans le prochain bulletin municipal.

-
- M. le Maire informe les membres du Conseil des suites du **problème d'humidité** dans les WC de la nouvelle école. Une déclaration de sinistre devra être déposée dans le cadre de la garantie décennale.
 - Mme Michèle FETZER, adjointe au maire, présente les photos prises lors des **travaux de l'église** effectués par l'entreprise BECK et celles des travaux de marquage au sol pour le **prolongement du chemin des écoliers** et des **trois nouveaux passages pour les piétons** rue de Benfeld et route romaine.
 - Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, demande la mise en place de deux **passages piétons supplémentaires** : au Haut-Village (face au presbytère) et au Quartier central (au niveau de la maison Koehling).
 - Mme Carine GOERINGER rappelle qu'il n'y a pas de **poteaux réfléchissants à l'entrée de la route romaine** (en venant du pont de St Pierre). M. le Maire va prendre contact avec le Conseil Départemental.
 - Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, fait part du problème de **stationnement dangereux rue des Lilas, au niveau de la sortie vers la RD**. M. le Maire informe qu'il va prendre contact avec le Conseil Départemental pour discuter de la mise en place de bandes jaunes à ce niveau.
 - M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, soulève à nouveau le **problème de stationnement dans l'Impasse des Jardins**. M. le Maire informe qu'il va relancer OPUS 67 à ce sujet.
 - Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, informe qu'un administré l'a sollicitée pour connaître les suites données à la **mise en place d'un défibrillateur**. Plus d'informations seront données lors du prochain Conseil. La secrétaire doit recueillir les informations demandées lors de la séance de juillet.
 - M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, informe qu'une **voiture** est garée depuis plus d'un mois sur le **parking du club house**. M. le Maire va prendre contact avec la gendarmerie à ce sujet.
 - M. André METZ, adjoint au Maire, informe qu'une **voiture** est garée depuis plus d'un an maintenant **devant l'ancien restaurant À l'arbre vert** au Bas-Village. M. le Maire va prendre contact avec la gendarmerie à ce sujet.
 - M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, pose la question de la fin des travaux au **terrain de pétanque**. M. le Maire répond que l'entreprise Ledermann va semer le gazon prochainement et que la mise en place du tourniquet se fera dans la foulée. Après cela, le terrain sera ouvert à tous.
 - Mme Anne DIETRICH, membre du Conseil, demande quand l'entreprise Ledermann va intervenir pour **terminer l'aménagement paysager de l'entrée Est** (et notamment le gazon). M. le Maire va relancer l'entreprise à ce sujet.

- Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, demande si la Commune reconduira les **activités extra-scolaires** lors de la nouvelle année scolaire 2016 / 2017. Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, informe qu'une Commission Jeunesse sera organisée concernant ce point.
- M. Norbert RIESTER, membre du Conseil, informe d'un **dépôt de déchets sauvages** au Haut-Village, à l'entrée du pont qui passe sous l'autoroute. Les agents techniques seront missionnés pour les enlever et l'information sera transmise à la gendarmerie.
- M. le Maire informe que **l'élagage rue du Moulin** sera réalisé par la famille de Mullenheim.
- Le **rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets** est remis aux conseillers municipaux. Un exemplaire sera mis à disposition du public.

La séance est levée à 22 h 20

***Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa réception en Sous-Préfecture
le 13 septembre 2016
Extrait certifié conforme,
Le Maire.***